

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(96)/ST/60

11 décembre 1996

(96-5251)

CONFERENCE MINISTERIELLE
Singapour, 9-13 décembre 1996

Original: anglais

SINGAPOUR

Déclaration de S.E. M. Mah Bow Tan
Ministre des communications

Les Ministres qui ont parlé avant moi ont à juste titre insisté sur les résultats spectaculaires du Cycle d'Uruguay qui, grâce aux nombreux domaines couverts, a porté la libéralisation du commerce mondial à un niveau plus élevé. Les résultats vont au-delà de la réduction ou de l'élimination d'un grand nombre d'obstacles tarifaires et non tarifaires et du renforcement du mécanisme de règlement des différends. Avec les Accords du Cycle d'Uruguay, le programme de travail sur le plan international ne porte enfin plus seulement sur le commerce des produits industriels, mais aussi sur plusieurs nouveaux secteurs.

Un nouveau secteur clé est celui des services. Ce secteur est devenu un pilier important du commerce international. Entre 1982 et 1992, les exportations mondiales de services ont progressé à un taux annuel de 15 pour cent, soit une fois et demie plus vite que celles des marchandises. En 1994, la valeur des exportations mondiales de services a atteint près de 1,1 billion de dollars EU, ce qui représente plus d'un quart des exportations mondiales de marchandises.

En incluant les services dans le Cycle d'Uruguay, on a donc reconnu l'importance que ce secteur revêt pour le commerce international. L'Accord général sur le commerce des services (AGCS) constitue le premier ensemble de règles multilatérales dans ce domaine; il remplace les accords bilatéraux *ad hoc* et souvent incohérents qui existaient auparavant. Les Membres de l'OMC ont tous adopté des listes dans lesquelles ils s'engagent à accroître l'accès pour un large éventail de services, ce qui permettra de stimuler encore le commerce des services à l'échelle de la planète.

En outre, les Accords du Cycle d'Uruguay marquent une nouvelle conception de la libéralisation. Les Ministres sont convenus à Marrakech d'expérimenter une nouvelle approche sectorielle en ce qui concerne les négociations sur les services. On pensait que l'approche sectorielle ménagerait une plus grande flexibilité parce que les négociations sur quatre secteurs clés - services financiers, services de télécommunications de base, services de transport maritime et mouvements des personnes physiques - pouvaient être menées de façon indépendante et à des rythmes différents.

Progrès accomplis dans les négociations sectorielles sur les services

Malheureusement, seules les négociations sur le mouvement des personnes physiques ont été achevées. Pour les autres négociations sectorielles les délais ont été prolongés - jusqu'en février 1997 pour les télécommunications de base et jusqu'en décembre 1997 pour les services financiers, les négociations sur les services de transport maritime devant reprendre en l'an 2000.

Comment doit-on alors juger de l'efficacité de cette nouvelle approche concernant les négociations commerciales? A-t-elle donné des résultats? Est-elle plus efficace que les traditionnelles négociations en bloc menées dans le cadre du GATT? Je pense qu'il est encore trop tôt pour se prononcer.

Les avantages théoriques des négociations sectorielles sont bien reconnus. Il serait donc dommage de dire qu'elles ne sont pas efficaces.

J'invite instamment les Ministres à profiter de cette Conférence pour évaluer l'approche sectorielle et à donner ensemble une impulsion politique pour faire en sorte que les négociations sectorielles se poursuivent et donnent des résultats satisfaisants.

Achèvement des négociations sur les télécommunications de base

Un des secteurs où les négociations n'ont pas encore été achevées est celui de services de télécommunications de base. Il ne nous reste plus que deux mois pour y parvenir. Il y a deux raisons pour lesquelles les Membres de l'OMC devraient faire un effort concerté pour mener à bien ces négociations. Premièrement, l'aboutissement des négociations serait une preuve manifeste de l'efficacité de l'approche sectorielle. Deuxièmement, on pourrait réaffirmer l'objectif de l'OMC - la poursuite de la libéralisation du commerce - et maintenir l'élan ainsi donné.

Parce qu'elle tire profit d'un commerce mondial sans entraves, Singapour entend s'employer activement à ce que les négociations sur les télécommunications de base soient menées à bien l'année prochaine. A cet égard, je suis heureux d'annoncer que Singapour va encore améliorer l'offre qu'elle a présentée dans le cadre du Groupe de négociation sur les télécommunications de base.

Offre améliorée de Singapour

Quand nous avons privatisé notre service public des télécommunications et que l'entreprise exploitant ces services a été admise à la cote en 1993, nous lui avons donné une licence lui accordant le monopole de la fourniture des services de télécommunications de base jusqu'à 2007.

Depuis lors, ce secteur a connu d'énormes transformations résultant des progrès technologiques et de l'évolution de l'environnement réglementaire. Ces transformations nous ont contraints à réexaminer la licence donnée à l'exploitant. Nous avons estimé qu'un monopole consenti pour une aussi longue durée n'était pas viable. Au Groupe de négociations sur les télécommunications de base, nous avons présenté ce qui constituait alors la meilleure offre possible, c'est-à-dire que nous avons fixé au 1er avril 2002 la date d'ouverture du secteur à la concurrence. Cette offre a été faite trois ans seulement après la privatisation et rapprochait de cinq ans la date d'ouverture à la concurrence prévue initialement.

Ce réexamen ne s'est pas arrêté là. Nous l'avons signalé en présentant notre offre. Le gouvernement singapourien a décidé depuis lors que le monopole consenti pour les télécommunications de base prendrait fin le 31 mars 2000, c'est-à-dire sept ans plus tôt que ne le prévoyait le calendrier initial.

Nous estimons que cela renforcera encore davantage la compétitivité de Singapour et notre rôle de centre régional de télécommunication. Pour montrer sa volonté de soutenir le système commercial multilatéral et d'apporter une contribution positive à l'avancement des négociations sur les télécommunications de base, Singapour présentera au Groupe des télécommunications de base, en tant qu'offre consolidée, sa décision de porter à 2000 la date d'ouverture du secteur des télécommunications de base à la concurrence. Il s'agit d'une amélioration de deux ans par rapport à notre offre précédente.

Nous continuerons de réexaminer la structure de notre secteur des télécommunications, guidés par la conviction que la concurrence garantit aux consommateurs les meilleurs services et les prix les plus compétitifs. Nous accueillerons dans un esprit positif les bouleversements révolutionnaires qui transforment ce secteur dans le monde entier. Si nécessaire, nous adopterons de nouvelles modifications dans ce secteur et les présenterons en tant qu'engagements au niveau multilatéral.

Conclusion

A mesure que nous approchons de la fin des négociations sur les télécommunications de base, il apparaît une communauté d'intérêts de plus en plus forte, à la fois parmi les pays industrialisés et les pays en développement. Une structure des services de télécommunications de base plus ouverte, plus transparente et plus prévisible donnera à ces services les meilleures chances d'attirer des investissements, favorisera la croissance dans tous les secteurs économiques et permettra d'élever le niveau de vie des peuples.

Ce qui est en jeu ici n'est pas simplement la souveraineté dans le domaine des régimes nationaux des télécommunications. Une évolution technologique rapide et radicale peut être un facteur de progrès au plan mondial. Même si nous pouvons nous opposer à la vague de plus en plus forte du changement, nous ne le faisons qu'au prix de grands sacrifices. De plus en plus, les frontières disparaissent, comme Internet l'a déjà largement montré et comme les communications mondiales par satellite continueront d'en apporter la preuve dans un avenir pas si lointain. Ce qui est en jeu est l'accès facile et rapide à l'information, matière première la plus importante du XXI^e siècle. Grâce à un régime de télécommunication ouvert et libéralisé, tous les pays, développés et en développement, peuvent exploiter cette matière première dans l'intérêt de leur peuple.

Les télécommunications de base ne sont que l'un des éléments essentiels de l'ère de l'information. Pour tirer pleinement profit de toutes les possibilités offertes par les technologies de l'information, il faut faire en sorte qu'un matériel adéquat soit disponible largement au coût le plus bas possible.

D'où l'importance de l'accord envisagé sur les technologies de l'information. Il ne s'agit pas simplement d'un exercice d'élimination des droits de douane mais d'un effort qui nous permettra de décupler les avantages apportés par notre tentative de libéralisation des télécommunications de base. Singapour est favorable à la conclusion de cet accord. Nous sommes prêts à y souscrire et espérons qu'il sera possible d'obtenir le maximum de résultats d'ici la fin de cette réunion.

Il est de notre intérêt, individuel et collectif, de préserver la crédibilité de l'OMC et le système commercial multilatéral qu'elle représente. L'aboutissement des négociations sur les télécommunications de base ainsi que la conclusion de l'ATI constitueront une contribution majeure à cet égard.

Si je peux reprendre les paroles prononcées lundi par le Premier Ministre Goh Chok Tong à l'ouverture de cette Conférence, "saisissons cette occasion et avançons ensemble résolument vers un monde soudé et prospère".